



# POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉQUIPES ALIGNANT DES ATHLÈTES MINEURS

---

---

**Adoption par :** Conseil d'administration

**Date d'adoption :** 22 novembre 2018

**Date de modification :**

---

## 1. OBJECTIFS

La Fédération québécoise d'ultimate (FQU) exige un encadrement adéquat et sécuritaire pour tous ses athlètes, mais principalement ceux d'âge mineur. Cette politique permet d'établir clairement le nombre d'adulte minimal pour l'encadrement des athlètes mineurs, leurs exigences et les règles d'encadrement à respecter.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Ce guide s'applique à tous les clubs ou associations qui inscrivent une équipe dans une catégorie junior de la Fédération québécoise d'ultimate (FQU) et aux équipes ayant un ou plusieurs athlètes mineurs au sein de leur alignement ayant obtenu une dérogation pour jouer avec des adultes.

Les clubs ou associations sont responsables de la sécurité et du comportement de leurs athlètes pendant leur déplacement en compétition. Ils doivent donc identifier les entraîneurs et accompagnateurs qui assurent une présence responsable auprès de leurs athlètes et une surveillance continue.

## 3. DÉFINITION

**Entraîneur :** L'entraîneur possède les qualifications nécessaires pour accompagner ses athlètes selon les règlements de la FQU (lien à venir). Il veille à ce que ses athlètes respectent le déroulement de la compétition.

**Accompagnateur :** Il accompagne et supervise les athlètes tout au long de leur compétition.

## 4. PROCÉDURES

Pour les équipes inscrites dans une catégorie junior

Le nombre minimal de personnes qui encadrent les athlètes sera calculé selon les variables suivantes :

### **Évènements nécessitant de l'hébergement**

Minimum d'un (1) entraîneur-chef et un (1) accompagnateur majeur ou deux (2) accompagnateurs majeurs si l'entraîneur-chef est mineur pour les équipes 5 vs 5 ou 4 vs 4.

Minimum d'un (1) entraîneur-chef, un (1) entraîneur adjoint et deux (2) accompagnateurs majeurs pour les équipes 7 vs 7.

De plus, il faut s'assurer d'avoir, au minimum, un (1) homme pour une équipe de la catégorie ouverte, une (1) femme pour une équipe de la catégorie femme et un (1) homme et une (1) femme pour une équipe de la catégorie mixte.

Les entraîneurs et accompagnateurs minimalement requis seront obligatoirement hébergés sur le même site que leurs athlètes mineurs.

### **Évènements ne nécessitant pas d'hébergement**

Minimum d'un (1) entraîneur-chef et un (1) entraîneur adjoint (minimalement un des deux est majeur) pour les équipes 7 vs 7.

Minimum d'un (1) entraîneur-chef majeur pour les équipes 5 vs 5 ou 4 vs 4.

Pour assurer un encadrement adéquat, un entraîneur ne peut pas être en charge de 2 équipes dans une même compétition.

Chacun des entraîneurs requis doit respecter les critères d'éligibilité des entraîneurs établis par la FQU. Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la FQU.

### **Pour les équipes des catégories adultes ayant un ou des athlètes mineurs dans leur alignement**

Un (1) adulte responsable par équipe doit être identifié et respecter les règles d'encadrement des mineurs du présent guide.

### **Exigences à respecter dans tous les cas :**

- Ces adultes responsables ne doivent jamais, en aucun cas, se trouver seul et/ou isolé en présence d'un athlète mineur – [RÈGLE DE DEUX](#).
- L'équipe d'encadrement doit obligatoirement posséder la liste des membres mineurs de son équipe avec leurs coordonnées complètes.
  - Nom
  - Date de naissance
  - Adresse postale
  - Numéro de téléphone des parents
  - Profil médical

## 5. RÈGLES D'ENCADREMENT DES ATHLÈTES MINEURS

Les entraîneurs et accompagnateurs doivent assurer, auprès de leurs athlètes mineurs, une présence responsable et une surveillance continue (24 heures), c'est-à-dire qu'il couvre toutes les activités liées, ou non, à la compétition : transport, repas, pauses, « temps libre », ...

Ils doivent également s'assurer des points suivants :

- Voir au bon comportement de leur groupe, du départ au retour
- Voir au respect du déroulement des compétitions sportives
- Voir au réveil des participants et s'assurer de leur présence sur les sites aux heures prévues
- S'assurer que leurs athlètes prennent des repas en qualité et en quantité suffisante pour la compétition
- Veiller à ce qu'il n'y ait dans leur groupe aucun usage de boisson alcoolique, de drogue ou de stimulant
- Interdire l'usage de la cigarette
- Aviser l'organisateur de l'évènement de toute condition médicale grave (allergies, asthme, diabète, etc.)
- Voir à ce que les athlètes prennent bien soin de leurs effets personnels et de leur équipement
- Voir à ce que les athlètes se présentent aux remises de prix et portent les couleurs de leur équipe
- Transmettre aux organisateurs de l'évènement et à la FQU tout problème majeur, que ce soit au niveau des compétitions ou de l'encadrement